



GARANTIE VOLETS ROULANTS À TIRAGE DIRECT

Les volets roulants à tirage direct vendus par **VOLET-FRANÇAIS** bénéficient d'une garantie jusqu'à dix années (durée conditionnelle) à compter du jour de livraison.

La garantie porte sur le bon fonctionnement du matériel et les composants suivants :

- | | |
|---------------------------------|------------------------|
| - tablier aluminium | Garanti 10 ans |
| - coffre et coulisses aluminium | Garantis 10 ans |
| - verrous anti-soulèvement | Garantis 10 ans |

Les pièces nécessitant un remplacement sont fournies neuves, transport inclus.

Le déplacement d'un technicien n'est pas compris mais une assistance technique (téléphone ou visio) est fournie gratuitement pendant toute la durée de la garantie.

La garantie exclue les cas suivants :

- modification du produit sans accord écrit préalable de **VOLET-FRANÇAIS**
- fixation non verticale
- installation non conforme à l'usage standard de la profession (utilisation en porte de garage, absence de fenêtre entre le volet et l'intérieur du logement)
- dégâts causés par des phénomènes extérieurs (ex. tempête, grêle, foudre)
- défaut d'entretien manifeste
- variation de teinte des profilés

Clauses particulières :

L'installation à moins de 5 kilomètres de la mer peut provoquer un vieillissement accéléré des profilés. Dans ce cas, la garantie couvrant le tablier, les coulisses et le coffre est de 3 ans.

Malgré un thermolaquage des profilés et un soin maximum apporté à la fabrication et au traitement de surface de nos profilés, certains coloris peuvent, selon l'emplacement de pose, subir de légères nuances dans le temps (ex. fort rayonnement solaire sur coloris foncés). Une variation de la teinte est sans impact sur le bon fonctionnement du produit, ce critère ne rentre pas dans nos conditions de garantie. Le nettoyage à l'eau claire (aucun détergent ou produit agressif) au minimum deux à trois fois par an est obligatoire. L'utilisation de nettoyeur à haute pression, d'éponges abrasives ou de brosses dures est strictement interdite car elles endommageraient le revêtement des composants en aluminium.

Fait à La Roche-sur-Yon le 28 août 2025